



CONTRAT DE VILLE de REDON 2015-2020

Bellevue, nouveau quartier de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 propose une nouvelle ambition et de nouveaux outils d'intervention pour la politique de la ville en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Ce nouveau cadre national vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif principal est de pouvoir redonner à la politique de la Ville une meilleure lisibilité, une cohérence et de l'efficacité.

Cette politique s'inscrit dans une nouvelle géographie prioritaire fondée sur un critère unique : la concentration de pauvreté évaluée par le rapport du revenu fiscal moyen par habitant du quartier à celui de son agglomération.

De ce fait, le quartier de Bellevue à Redon présentant des écarts significatifs par rapport au reste du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Redon a été retenu comme quartier prioritaire de la politique de la ville et inscrit dans le décret du 30 décembre 2014.

Le contrat de ville, vecteur d'une dynamique partenariale

La politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat global (social, urbain et économique) : le contrat de ville dont l'élaboration est pilotée au niveau intercommunal dans le cadre d'une démarche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs des quartiers (institutionnels, associatifs, habitants).

Au-delà de la nécessaire prise en compte des orientations stratégiques des documents de référence dans les domaines du logement et de l'urbanisme notamment (Schéma de Cohérence territoire, Programme Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme, ...), le contrat de ville s'attache à accompagner de manière très concrète les acteurs dans la réalisation de projets structurants à l'échelle du quartier et au bénéfice des habitants.

Ainsi, partie intégrante des Contrats de Plan État-Région 2015/2020, le contrat de ville propose un programme d'actions pour lequel les signataires présentent leurs engagements, et ceci dans le respect de leurs compétences respectives.

Ainsi, la nouvelle politique de la ville réaffirme deux principes essentiels :

- la mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics en faveur des quartiers prioritaires (QPV).
- la participation des habitants par une démarche de co-construction, qui se traduit par la mise en place d'un conseil citoyen.

Une mobilisation locale exemplaire

Le contrat de ville du quartier de Bellevue est le fruit d'une mobilisation importante et d'un travail partenarial et participatif engagé depuis le mois de juillet 2014 et a été conduit conjointement par la Ville de Redon, la Communauté de Communes du Pays de Redon et l'État, en association avec les partenaires signataires du contrat et le monde associatif.

Conclu pour une durée de 6 ans, ce contrat porte l'ambition de mobiliser les partenaires de manière à créer des conditions de vie des habitants identiques à celles des autres quartiers de la Communauté de Communes du Pays de Redon (réductions des écarts).

Ce contrat de ville est conclu entre l'État, la Communauté de Communes du Pays de Redon et la commune de Redon. La Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, le Procureur de la République, le Rectorat, l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, la Caisse des Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Chambres Consulaires, le bailleur social Néotoa, la MEDEFI et le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon – Bretagne Sud sont également signataires de ce contrat.

A l'issue d'une phase de diagnostic partagé visant à mettre en évidence les dysfonctionnements du quartier par rapport au reste de l'agglomération mais aussi ses atouts et ses opportunités, les partenaires ont défini les orientations prioritaires en faveur du quartier et déterminé un programme d'actions, à court, moyen et long terme, qui traduit les engagements de chacun. Ceux-ci seront renouvelés périodiquement pour s'adapter à l'évolution du quartier.

Ces orientations se déclinent selon les trois piliers définis au plan national (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique) et prennent en compte trois axes transversaux : jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations.

Trois thématiques prioritaires se dégagent pour ce contrat. Une attention particulière sera portée à l'éducation et à la parentalité, au cadre de vie et au renouvellement urbain, à l'emploi et au développement économique, ainsi que sur deux axes transversaux spécifiques :

- l'attractivité
- la mobilité des habitants

Les autres thématiques présentes sont les suivantes :

- la prévention et promotion de la santé
- la prévention de la délinquance
- l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- l'insertion
- la formation

Une organisation de proximité au service des habitants

Animée par une équipe-projet dédiée, de nouvelles démarches vont être engagées dans les prochaines semaines, de manière à concrétiser les engagements pris dans ce contrat de ville.

Sur la base d'un outil de suivi opérationnel et partagé, le comité de pilotage s'assurera de la mise en œuvre du programme d'actions et proposera, si besoin est, des ajustements ainsi que des actions ponctuelles complémentaires devant permettre la réalisation des actions ainsi retenues.

En conclusion, le principal défi consiste à poursuivre la mobilisation de l'ensemble des partenaires et des habitants pour faire vivre le contrat et ainsi développer les projets qui permettront d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants dans le quartier.

SOMMAIRE

I. Présentation du territoire	6
1. Présentation générale	6
2. Le quartier de Bellevue.....	6
• A. Caractéristiques urbaines	7
• B. Caractéristiques humaines.....	8
3. Le Quartier Politique de la Ville (QPV)	9
II. L'organisation	10
1. Les Modalités de Pilotage	10
• A. Le comité de pilotage	10
• B. Le comité technique	11
• C. L'équipe projet.....	11
2. La participation des habitants	11
III. Le cadre stratégique	14
1. Le diagnostic territorial	15
2. Les orientations stratégiques.....	17
• A. Pilier 1 : Cohésion sociale.....	17
• B. Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain	20
• C. Pilier 3 : Emploi et développement économique	22
3. Les axes transversaux.....	24
• A. Égalité Femmes-Hommes.....	24
• B. Jeunesse.....	27
• C. Prévention et lutte contre les discriminations	32
IV. Les objectifs opérationnels : Plan d'action.....	34
1. Pilier 1 : Cohésion sociale	34
2. Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain.....	40
3. Pilier 3 : Emploi et développement économique.....	44
V. Suivi et évaluation	48
VI. Annexes.....	49
1- Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (en cours d'élaboration)	50
2- Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux définie par l'article 8 de la loi du 21 février 2014 (en cours d'élaboration)	51
3- Cartographie du QPV-Bellevue	52
4- Engagement Caisse des Dépôts	54
VII. Les signataires du contrat de ville	56

A. Caractéristiques urbaines

a. Géographiques

Le quartier prioritaire de Bellevue est situé exclusivement sur l'IRIS² de Bellevue. Il dénombrait 1 048 habitants en 2011.

Le site de Bellevue se trouve à 600 mètres à vol d'oiseau du cœur de ville (Place de Bretagne). Cette proximité est toutefois contrariée par la topographie (dénivelée de 50 mètres environ), mais aussi par la présence de deux équipements publics majeurs : Le Lycée Marcel Callo et l'Hôpital. L'accès au cœur de ville se fait donc par les rues Etienne Gascon et Notre-Dame.

Sur le quartier prioritaire, on comptait 509 logements sociaux gérés par le bailleur Néotoa début 2015. Ce patrimoine, composé à 98% d'immeubles collectifs, est en cours de recomposition et sera de 303 logements sociaux à l'issue de la démolition de 5 immeubles.

La navette Lila en minibus permet de rejoindre le centre-ville en 10 minutes, en proposant un passage par heure le lundi, le mercredi et le vendredi. Elle traverse le site de Bellevue dans le sens montant.

Les équipements structurants présents sur le quartier prioritaire sont peu nombreux. Hormis le collège de Bellevue, il faut souligner l'implantation de la maison des fêtes et plus récemment de la maison des associations comme équipements attractifs pour les redonnais. En outre, la maison médicale ouverte en novembre 2014 constitue une véritable offre de soins de proximité pour les habitants.

D'autres équipements se situent en périphérie et restent facilement accessibles (cf. § 3-Le QPV).

L'absence de commerces de proximité, ou du moins leur accessibilité, est un point souligné par les nombreux acteurs locaux et par les habitants eux-mêmes.

b. Historiques

Le quartier s'est construit vers la fin des années 1950. Il est situé sur un promontoire en surplomb de la vallée du Thuet à l'ouest et de la Vilaine à l'est. Il s'implante sur une ancienne terre agricole au lieu-dit « la Jalousie ». Le nom de Bellevue sera préféré à ce dernier pour mettre en valeur le lieu.

Une première forme de « rénovation urbaine » est réalisée sur le quartier dans le cadre du plan « Banlieue 89 ».

² Ilots Regroupé pour l'Information Statistique: découpage de l'INSEE constituant la brique de base en matière de diffusion des données infracommunales.

Fin 2012, Néotoa définit, en partenariat avec la Ville de Redon, sa stratégie patrimoniale sur le quartier et la Ville. Pour faire face à une forte vacance, à une attractivité faible du quartier pour les demandeurs de logement, et au besoin de renforcer la mixité sociale, plusieurs actions sont combinées :

- Une réhabilitation lourde de la résidence Patton Churchill et un réaménagement des espaces extérieurs pour améliorer son attractivité, ce qui permet de proposer des logements et des services adaptés aux personnes âgées.
- Une démolition de 206 logements (immeubles construits en 1959) : en cours.
- Une réhabilitation lourde des immeubles du haut du quartier (rue de Bellevue) pour renforcer leur performance thermique et leur attractivité (confort et esthétique).
- Une construction de 19 pavillons en locatif social rue Gaston Sébilleau et une construction en cours de 9 pavillons et 12 intermédiaires sur la ZAC du Haut Patis.

A l'heure de la présentation de ce contrat de ville, les arrêtés de démolition pour certains bâtiments de Bellevue sont pris et les travaux de destruction ont débuté.

B. Caractéristiques humaines

a. Démographiques

L'IRIS de Bellevue compte 2 566 habitants³ et le quartier prioritaire 1 048 habitants.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la population du quartier est vieillissante puisque la part des plus de 40 ans dépasse les 53 %. Le quartier présente aussi la part des 0-5 ans la plus importante sur l'ensemble de la commune.

	Population									
	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus

Beaumont-Nord	3,2 %	3,7 %	5,8 %	10,2 %	8,4 %	14,5 %	24,2 %	13,2 %	12,7 %	4,0 %
Bellevue	3,2 %	4,0 %	6,0 %	9,1 %	9,0 %	15,2 %	18,0 %	12,2 %	15,1 %	8,2 %
Centre- Le Port	2,4 %	1,8 %	3,9 %	5,3 %	17,8 %	19,3 %	17,1 %	10,8 %	12,1 %	9,4 %
La Houssaye Lanrua-Nord	3,4 %	3,4 %	6,4 %	10,4 %	6,6 %	15,0 %	23,4 %	14,5 %	13,4 %	3,5 %

Redon	3,0 %	3,2 %	5,5 %	8,6 %	10,7 %	16,1 %	20, %	12,6 %	13,3 %	6,5 %
Unité Urbaine Redon	3,4 %	3,6 %	6,1 %	9,0 %	8,0 %	17,0 %	20, %	13,6 %	13,2 %	5,3 %

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

³(RP Insee 2010. données applicables aux données Caf 31 dec 2013)

Les familles monoparentales représentent plus d'un quart des familles du quartier alors que le taux communal s'élève à 19,6 %⁴.

Le nombre de ménages composés d'une seule personne est de près de 43 % (équivalent à la moyenne communale).

La part des personnes bénéficiaires du RSA sur l'IRIS s'élève à 10 %, alors qu'elle ne représente que 3,65 % sur la commune.⁵

b. Emploi et précarité

Le taux de chômage au sein du quartier prioritaire demeure élevé puisque 21,6 % des hommes et 24,7 % des femmes sont au chômage⁶. Le taux d'activité des femmes au sein du QPV pour les 15-64 ans est de 57,4 % alors qu'il est de 65,1 % sur la commune.

Le nombre d'allocataires CAF est de 529, soit environ le quart des bénéficiaires de la commune.⁷ Plus de la moitié d'entre eux sont isolés et 40 % vivent avec au moins un enfant.

3. Le Quartier Politique de la Ville (QPV)

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 définit le périmètre du nouveau quartier prioritaire de Redon⁸.

Certains équipements et infrastructures du quartier ou en périphérie font partie du territoire « vécu ». On entend par territoire vécu, l'espace dans lequel un individu se déplace, vit et travaille quotidiennement.

Les infrastructures et équipements facilement accessibles, qui se situent en périphérie et qui constituent le territoire vécu sont les suivants :

- le centre social
- la maison de l'enfance
- le local jeune Ti Dudi
- la maison des associations
- la maison des fêtes
- le collège de Bellevue
- les deux écoles Marie Curie et Jacques Prévert
- la maison médicale
- l'hôpital

⁴ Source CGET octobre 2014 sur la base d'un recensement INSEEE 2010

⁵ Caf35 Service PEDT Etudes - PM- Sources : Bizc au 31/12/2013 et Fic1213

⁶ Source CGET octobre 2014 sur la base d'un recensement INSEEE 2010

⁷ Caf35 Service PEDT Etudes - PM- Sources : Bizc au 31/12/2013 et Fic1213

⁸ Cf carte en annexe

II. L'organisation

1. Les Modalités de Pilotage

A. Le comité de pilotage

• Composition

Le comité de pilotage (COPIL) est co-présidé par le Maire de la Ville de Redon, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) et M. le Préfet de l'Ille-et-Vilaine (ou son représentant, M. le Sous-Préfet de Redon).

Y sont présents le conseil citoyen représenté par deux de ses membres et l'ensemble des représentants des organismes signataires du contrat de ville, à savoir :

- la Région Bretagne
- le Département d'Ille-et-Vilaine
- le Bailleur social Néotoa
- la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- l'ARS de Bretagne
- le Procureur de la République
- la CAF d'Ille- et-Vilaine
- le Rectorat
- le Pôle Emploi
- la MEDEFI
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine
- l'État
- le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon – Bretagne Sud

• Rôle

- Piloter le dispositif politique de la ville en s'assurant notamment de la mobilisation du droit commun de chacun et du fléchage des crédits spécifiques au contrat sur des besoins repérés pour les habitants du quartier.
- Instaurer, via l'équipe projet, une dynamique partenariale, en associant l'ensemble des partenaires du contrat de ville dans le cadre de leurs missions respectives pour créer des synergies en vue d'atteindre des objectifs définis.
- Assurer le suivi et l'évaluation, en veillant à atteindre les objectifs fixés sur les plans qualitatif et quantitatif et dans les délais prévus. Procéder aux ajustements nécessaires pour remédier aux éventuelles difficultés rencontrées.

Le COPIL se réunit au moins une fois par an. Il peut, de façon exceptionnelle, sur un problème particulièrement signalé, se réunir sur sollicitation du comité technique.

B. Le comité technique

• Composition

Le comité technique (COTECH) est composé uniquement des représentants des services ou des administrations. Il est composé comme suit :

- le Directeur Général des Services de la Ville de Redon
- le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Redon
- la Chargée de mission politique de la ville de Redon
- le Secrétaire Général (SG) ou Secrétaire Général Adjoint de la Sous-Préfecture
- le Délégué du Préfet
- le Représentant de la DDTM
- le Représentant de la DIRECCTE
- le Représentant de la DDCSPP
- le Représentant de l'Agence Départementale
- le Représentant de l'Education Nationale

En fonction de l'ordre du jour, les représentants des autres services ou organismes intéressés seront invités à participer au COTECH. Dans le cadre des relations de proximité entre les acteurs opérationnels, chacun d'eux peut proposer de mettre à l'ordre du jour un sujet particulier et solliciter sa participation.

• Rôle

- Préparer et soumettre des propositions au COPIL : en lien avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, le COTECH propose au COPIL les orientations qui concourent à atteindre les objectifs fixés par ce dernier.
- Coordonner la mise en œuvre des décisions prises par le COPIL. Le COTECH garantit que chaque partenaire concerné par son champ d'action est associé pour contribuer à atteindre les objectifs définis.
- Articuler et mettre en cohérence les actions : le COTECH est amené à recenser les nombreuses informations émanant des actions menées sur le terrain. Il s'assure que les actions et les complémentarités imaginées entre-elles se déclinent de façon satisfaisante.

Le COTECH se réunit au minimum 1 fois tous les 2 mois.

C. L'équipe projet

L'équipe projet est constituée de la Chargée de mission politique de la ville, du Directeur Général des Services de la Ville et du Délégué du Préfet.

Elle est pilotée par la chargée de mission qui élabore les documents de travail et anime les réunions partenariales. Elle associe en tant que de besoin et en fonction des sujets d'autres partenaires institutionnels, notamment les représentants de la Communauté de Communes du Pays de Redon et de la DDTM.

2. La participation des habitants

Le conseil citoyen

•Composition

L'article 7 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Pour le quartier de Bellevue, le tirage au sort s'est déroulé le 14 janvier 2015 à la mairie de Redon en présence du Directeur Général des Services de Redon, du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Redon, du Délégué du Préfet, du Directeur du Centre Social et d'une éducatrice du CCAS. Le tirage au sort a été réalisé à partir du croisement de la liste électorale et de celle du bailleur présent sur le Quartier Politique de la Ville. 20 personnes ont été tirées au sort. Chacune d'elle a reçu un courrier de la mairie pour l'informer de ce résultat et a été contactée téléphoniquement pour expliquer la démarche menée. En outre, chacune d'elle était invitée à une réunion d'information qui s'est tenue au Centre Social le 28 janvier 2015.

À l'issue de cette démarche, le conseil citoyen s'est constitué de la manière suivante :

Associations :	Centre Social	Secours Populaire	Mosaïque	3
Acteurs locaux (commerce) :	« le Flash »			1
Habitants tirés au sort :	2 femmes	1 homme		3
Habitantes et habitants volontaires :	2 femmes	3 hommes		5
Jeunes :		1 homme		1
TOTAL				13

Un arrêté préfectoral va entériner la composition du conseil citoyen.

•Rôle

L'article 7 de la Loi du 21 février 2014 dispose que le conseil citoyen est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville et qu'il participe à toutes les instances de pilotage.

Les habitants du Quartier politique de la ville ont été associés en amont de l'élaboration du contrat de ville dès la phase de diagnostic. Une première réunion initiée par la Ville et l'État, en lien avec le Centre Social, a permis de recueillir auprès d'un panel d'habitants, les besoins de ces derniers sur le quartier. Depuis lors, d'autres réunions se sont déroulées durant cette phase d'élaboration (28/01, 26/02, 26/03) et ont permis d'informer les habitants présents sur l'objet et la nature du contrat de ville et de les associer aux différents groupes de travail thématiques.

Le conseil citoyen a organisé son fonctionnement, notamment par la rédaction de son règlement intérieur, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat de ville et son évaluation. Il peut solliciter le COTECH pour demander à échanger sur un ou des sujets ciblé(s).

Deux représentants du conseil citoyen sont invités à participer à chaque COPIL.

Comme le prévoit la Loi du 21 février 2014, un lieu et des moyens dédiés pour son fonctionnement sont définis, ainsi que des actions de formations :

- Lieu : le conseil citoyen pourra se réunir à la maison des associations.
- Moyens : en tant que de besoin, et sur la base d'un document de type CERFA, des moyens pourraient être alloués au fonctionnement du conseil citoyen, dans la limite maximale de 1500 euros par an, pour ce qui concerne l'État. D'une manière générale, la Ville et l'État veilleront à apporter les concours financiers nécessaires à son bon fonctionnement.
- Actions de formation : le conseil citoyen sera amené à définir chaque année les actions de formation qu'il juge pertinentes pour ses membres.

Les signataires du contrat de ville s'engagent à présenter, en lien avec les centres de ressources nationaux, un cycle de formation initiale.

III. Le cadre stratégique

Rappel de la méthodologie

Le diagnostic du territoire de Bellevue a été établi conjointement par l'État et la Ville. Il met en lumière les atouts et les faiblesses du quartier au sein de la Ville et de l'espace intercommunal. L'élaboration du diagnostic a mobilisé 67 partenaires différents (institutions, associations, services de la Ville et de la Communauté de Communes du Pays de Redon, bailleur, etc...) ainsi que les membres du conseil citoyen.

Le diagnostic du territoire de Bellevue a été conduit dans la perspective de mettre en évidence les écarts de développement entre le quartier et le reste de la Ville et du pays, les atouts et faiblesses du quartier afin de proposer un programme d'actions d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, comme le préconise la loi, le diagnostic territorial participatif a pour objectif de définir des enjeux et des priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par ses trois piliers fondamentaux⁹ : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique, tout en prenant en compte les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Le diagnostic territorial participatif local a été élaboré en deux phases :

- l'identification des besoins du quartier : questionnaires et/ou rencontres avec les acteurs intervenant dans le quartier.
- la constitution de groupes de travail thématiques regroupant les partenaires du contrat de ville, des représentants des associations et des habitants, dans le cadre des trois piliers définis au plan national.

La méthode adoptée a permis par pilier de développer une démarche dynamique selon le processus suivant :

Réunion 1 : Etablir le diagnostic (ressources/manques)	Réunion 2 : Dégager les orientations stratégiques	Réunion 3 : Définir le plan d'action
--	---	--------------------------------------

Chaque groupe de travail s'est attaché à recenser les actions relevant du droit commun et celles susceptibles d'être spécifiquement menées au titre de la politique de la ville.

⁹ Circulaire n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et Fiche axe méthodologique de l'élaboration du contrat de ville

1. Le diagnostic territorial

Pilier 1 : Cohésion sociale

La principale caractéristique du quartier est sa pauvreté

*Bellevue,
un quartier marqué
par sa pauvreté*

- 102 ménages de Bellevue ont été accompagnés par le service social départemental (CDAS) soit 23 % de la population accompagnée sur Redon.
- L'IRIS recense 108 bénéficiaires du RSA.
- 20 personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA au titre de l'aide à domicile, soit 16 % de la population aidée sur la commune.
- 22 ménages ont bénéficié d'une aide financière au titre de la protection de l'enfance en 2013, soit 20 % des bénéficiaires sur l'ensemble de la Ville.
- 34 ménages ont bénéficié en 2013 du fonds de solidarité logement, soit 20 % de la population aidée sur la Ville de Redon. Sur ces 34 dossiers, 23 concernent les consommations d'énergie.

Les autres caractéristiques du quartier sont les suivantes :

Dans le domaine de la famille :

- une surreprésentation des familles monoparentales : un quart des familles du quartier sont des familles monoparentales.
- un faible taux de présence des parents aux réunions des établissements scolaires.

Dans le domaine scolaire :

- 12,4% de retard d'un an à l'entrée en 6^{ème} au collège Bellevue contre 8,2 % pour le Département, et 14 % de retard pour les élèves provenant de l'école élémentaire Marie Curie.
- la présence d'établissements scolaires et d'équipements de qualité : 2 écoles, 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 1 centre social, 1 centre de loisirs, 1 local jeune Ti Dudi.

L'accès des habitants du quartier à la culture et aux loisirs est restreint malgré la présence des équipements dans le centre-ville : médiathèque, piscine, théâtre, conservatoire. De plus, la pratique des activités sportives en clubs est peu développée.

La maison médicale pluridisciplinaire ouverte dans le quartier en novembre 2014 a permis de réduire les délais d'accès aux soins de la population et de favoriser son lien avec les secteurs de la santé.

La délinquance est peu développée dans le quartier. Cependant, des difficultés de tranquillité publique peuvent apparaître de manière sporadique.

Conformément à la loi, il convient d'avoir une attention particulière sur les axes transversaux en lien avec ce pilier.

Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

À l'initiative du bailleur Néotoa, et en lien avec la Ville de Redon, le quartier de Bellevue est en cours de transformation avec la démolition de 206 logements, la livraison récente de 19 pavillons et la réhabilitation terminée de la partie haute du quartier.

Le patrimoine était devenu inadapté à la demande de logement social, et le fort taux de vacance et de rotation (24% en 2014) témoignaient d'une faible attractivité du quartier.

La construction de la vision prospective du quartier et de ses fonctionnalités futures est à poursuivre. Une attention particulière sera portée au cadre de vie, à la gestion et aux usages des équipements collectifs. La réflexion portera également sur les liaisons de ce quartier à sa périphérie, aux secteurs limitrophes, avec une politique de mobilités dite de proximité (services publics). En outre, il apparaît nécessaire d'assurer une information précise des chantiers à venir en direction des habitants.

Pilier 3 : Emploi et développement économique

Le taux d'activité des habitants du quartier et leur niveau de qualification sont inférieurs à la moyenne de la Ville : 21 % des hommes et 25 % des femmes du quartier de Bellevue sont au chômage.

La part des non diplômés chez les habitants du quartier est supérieure de 30 % à celle de la Ville et la part des hauts niveaux de qualification est faible, moins de 10 %.

Sur le quartier, 48% des jeunes suivis par la Mission locale (29 jeunes accompagnés) ont un niveau de qualification infra V contre 26 % des jeunes accompagnés sur l'ensemble de la zone de compétence de la Mission Locale. A noter que la Mission Locale de Redon a récemment installé une permanence dans le local Ti Dudi.

S'agissant de la présence des entreprises et activités sur le quartier, il est à noter qu'il n'y a aucune entreprise artisanale installée dans le quartier. Seuls deux commerces subsistent : le « Bar-Tabac-Pressé », situé au 45 avenue Gaston Sébilleau et le PMU, situé au 22 avenue Gaston Sébilleau.

2. Les orientations stratégiques

A. Pilier 1 : Cohésion sociale

Document cadre de référence

- Projet éducatif de territoire (PEDT)
- Projet social du Centre Social Confluence
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Programme de réussite éducative (dès lors qu'il sera validé)
- Projet Culturel de Territoire de la CCPR
- Contrat Local de Santé du Pays de Redon-Bretagne Sud 2015-2018

Cadre général

Au sein du pilier cohésion sociale, l'éducation est la priorité du contrat. Dans ce contexte, les partenaires font de cette thématique leur priorité budgétaire pour le contrat de ville. Elle fait partie des 3 thématiques pour lesquelles 50% de l'enveloppe de l'appel à projets sera consacrée.

*La thématique
Education/Parentalité,
thématique prioritaire*

Le Programme de réussite éducative (PRE) sera, une fois mis en place sur Redon, le support central du volet éducation du contrat de ville.

Un effort de **complémentarité et de coordination** sera affiché localement via ce contrat de ville avec le projet éducatif de territoire et les projets éducatifs locaux.

Porté par le CCAS, le Programme de réussite éducative (PRE) a vocation à structurer et à renforcer le partenariat avec l'École, et, à **piloter l'intégralité de l'action de la politique de la ville de l'État du volet éducatif du contrat de ville.**

Un effort sera réalisé en matière de cohérence des objectifs affichés, la réduction des écarts de réussite scolaire étant l'objectif majeur.

Le PRE ne peut être financé par les crédits spécifiques de la politique de la ville que s'il a été préalablement labellisé par une commission nationale CGET/DGESCO (juin 2015). Le PRE de Redon devra faire l'objet d'un examen à cette commission.

La prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'accès aux soins, font également l'objet d'une attention particulière au sein de ce pilier. C'est le cas de la lutte contre le non recours aux dispositifs qui devra associer l'ensemble des acteurs concernés pour élaborer une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services.

Le Contrat Local de Santé du Pays de Redon-Bretagne Sud, en cours de signature, constitue un point d'appui essentiel pour travailler autour des enjeux de santé et plus précisément ceux en lien avec la jeunesse. Il constitue le volet santé du contrat de ville sur le quartier de Bellevue.

L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux services et aux équipements publics sera développé. Les jeunes, les femmes en situation de monoparentalité, les personnes âgées et les personnes handicapées ont besoin d'être accompagnés pour accéder à certains services et équipements qui doivent être accessibles à tous. Cet axe est essentiel pour assurer du lien social, travailler l'intergénérationnel et créer un sentiment d'appartenance à la Cité en luttant contre toute forme d'exclusion. Le document cadre de référence pour cette thématique sera le projet culturel de territoire.

Enfin, la prévention de la délinquance s'inscrira dans le cadre de la stratégie développée au niveau local au sein du CISPD. Elle s'appuie notamment sur un maillage partenarial entre les principaux acteurs concernés (Villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon, Protection Judiciaire et de la Jeunesse, Département, Associations de prévention, Educateurs de rue) pour mener des actions ciblées et développer des lieux pour réaliser les mesures judiciaires (TIG, réparations pénales). Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constituera un point d'appui essentiel pour travailler autour de ces enjeux de prévention de la délinquance.

Thématique : Éducation/parentalité

Orientation stratégique 1 : Soutenir et conforter les parents et les familles dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur leurs ressources avec une attention particulière vis-à-vis des familles monoparentales

- Objectif 1 : Les reconnaître dans leur rôle de parents.
- Objectif 2 : Lien institutions/parents : Connaissance réciproque des parents et des institutions avec comme finalité une meilleure réussite éducative des enfants et des jeunes.

Orientation stratégique 2 : Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes

- Objectif 1 : Adapter le parcours de chaque enfant.
- Objectif 2 : Renforcer les actions de proximité en direction des enfants et des jeunes.

Thématique : Accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Orientation stratégique 1 : Améliorer l'accès à l'offre existante

- Objectif 1 : Mettre en œuvre une stratégie de communication.
- Objectif 2 : Lever les freins pour accéder à la pratique désirée (financier, culturel, mobilité).
- Objectif 3 : Favoriser la prise en charge financière des équipements par rapport aux adhésions et aider à l'accompagnement des démarches (coupon sport, bon CAF, chèque sport).

Orientation stratégique 2 : Contribuer au lien social via les équipements

- Objectif 1 : Veiller à l'implantation d'aires de jeux et à leurs emplacements dans la perspective d'évolution du quartier.
- Objectif 2 : Favoriser les rencontres interculturelles.
- Objectif 3 : Repenser l'usage des équipements présents sur le quartier comme lieux ressources et vecteurs de l'offre.

Orientation stratégique 3 : Renforcer l'offre culturelle, sportive et de loisirs

- Objectif 1 : Mener des actions culturelles sur le quartier/ Faire venir la culture dans le quartier.
- Objectif 2 : Aller vers les publics les plus éloignés des offres pour accompagner et mettre en œuvre de la médiation.
- Objectif 3 : Intéresser les publics à toutes les offres et pas seulement à celles présentes sur le quartier.

Thématique : Prévention et promotion de la santé

Orientation stratégique 1 : Renforcer l'accès aux soins

- Objectif 1 : Développer la mobilité des habitants vers les structures de soin.
- Objectif 2 : S'assurer que l'offre de médecins auprès des habitants est suffisante.
- Objectif 3 : S'appuyer sur les structures existantes pour renforcer l'information et l'articulation entre services.

Orientation stratégique 2 : Lutter contre l'isolement et créer du lien

- Objectif 1 : Mettre en place un lieu d'écoute et de mise en relation en direction des seniors.
- Objectif 2 : Améliorer la formation en direction des professionnels pour la détection et le repérage des violences et leur prise en charge (accompagnement et orientation).
- Objectif 3 : Mettre à disposition un lieu connu et reconnu par la population.
- Objectif 4 : Lutter contre les addictions, surtout en direction des plus jeunes.

Thématique : Prévention de la délinquance

Orientation stratégique 1 : Engager et mobiliser les différents partenaires autour d'actions citoyennes

- Objectif 1 : Développer/Renforcer les actions existantes : ex : semaine de la sécurité routière.
- Objectif 2 : Associer les services de la sécurité civile : pompiers, gendarmerie, Croix Rouge.

Orientation stratégique 2 : Initier la mise en œuvre d'actions citoyennes par les habitants.

- Objectif 1 : Former les habitants et notamment les jeunes.
- Objectif 2 : Travailler le lien intergénérationnel.
- Objectif 3 : Veiller à l'inclusion des familles monoparentales.

B. Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Document cadre de référence

- Diagnostic et plan d'action réalisés par le cabinet CERUR
- Plan Local de l'Urbanisme
- Programme Local de l'Habitat

Cadre général

Les actions relevant de ce pilier visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants, et à permettre de créer les conditions d'attractivité du quartier de Bellevue.

La Gestion urbaine de proximité en attendant les conclusions de l'étude urbaine

Le cabinet CERUR a été mandaté par la Ville et l'État pour accompagner la Ville sur la thématique cadre de vie et plus précisément autour de la Gestion urbaine de proximité (GUP).

Plusieurs étapes ont eu lieu depuis que le cabinet a été mandaté dont « un diagnostic en marchant ». Suite à ce diagnostic, un plan d'actions a été proposé par le cabinet CERUR à la Ville, et aux autres partenaires membres du COTECH GUP (CCPR, DDTM, Bailleur, Centre Social).

On notera que pour la thématique Cadre de vie, le plan d'action fourni par le cabinet inspire les orientations stratégiques pour les 5 années à venir.

Le COTECH, prévu tous les 6 mois, veillera à la mise en œuvre des actions programmées.

Dans la continuité des orientations stratégiques du contrat de ville, et de manière à répondre concrètement aux objectifs de ce second pilier, les partenaires s'engagent à signer avant fin 2015 :

- pour l'amélioration du cadre de vie, une convention portant sur la gestion urbaine de proximité (sur la base de la démarche menée de manière partenariale, et animée par le CERUR),
- pour favoriser le parcours résidentiel des ménages, une convention de mixité sociale avec les bailleurs HLM présents sur le territoire, et conformément aux orientations retenues dans Le Programme Local de l'Habitat en cours d'approbation.

Ces deux conventions permettront de décliner, par un programme d'actions, les enjeux retenus par le contrat de ville, tout en mobilisant des moyens des partenaires de droit commun (par exemple, l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties).

Le quartier de Bellevue pourra bénéficier, dès 2016, des dispositifs volontaristes en matière de performance énergétique de l'habitat existant pour le parc social, inscrit au PLH.

Il conviendra d'étudier cette opportunité avec le bailleur social pour le cas échéant envisager une évolution de sa stratégie patrimoniale.

Pour ce qui concerne l'attractivité du quartier, et dans la continuité de la démarche initiée en 2014 par Néotoa (en partenariat avec la Ville de Redon), une réflexion urbaine globale, incluant le quartier de Bellevue, sera engagée en 2015-2016, intégrant les dimensions urbaines et foncières, d'habitat, de mobilité, d'équipements et d'activité économique. Les partenaires du contrat de ville s'engagent à accompagner la collectivité locale dans cette réflexion, en mobilisant des moyens humains et financiers de droit commun.

Thématique Cadre de vie

Orientation stratégique 1 : Accompagner les mutations du quartier

- Objectif 1 : Gérer et animer la période transitoire sur le secteur Tardiff/Bellevue.
- Objectif 2 : Accompagner les chantiers à venir.
- Objectif 3 : Créer de bonnes conditions d'accueil des nouveaux arrivants sur le quartier.
- Objectif 4 : Apporter des réponses concrètes en matière de gestion courante et d'aménagements.

Orientation stratégique 2 : Créer les conditions favorables à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants

- Objectif 1 : Valoriser les espaces ressources existants.
- Objectif 2 : Conforter et développer les animations « hors les murs ».
- Objectif 3 : Mobiliser les habitants et usagers dans le projet de requalification urbaine du quartier.

Orientation stratégique 3 : Favoriser le vivre ensemble et l'ouverture du quartier sur la ville

- Objectif 1 : Accompagner et soutenir les actions individuelles et collectives déjà engagées.
- Objectif 2 : Mener une réflexion globale sur l'aménagement d'un cœur de vie sur le quartier, support de rencontre et de convivialité.

Orientation stratégique 4 : Doter la démarche GUP d'outils et d'une gouvernance

- Objectif 1 : Assurer la capitalisation, la diffusion et le partage des données de peuplement pour permettre d'ajuster les actions menées.
- Objectif 2 : Doter la GUP d'outils, suivi d'un programme d'actions GUP (Gestion urbaine de proximité).
- Objectif 3 : S'appuyer sur le conseil citoyen initié dans le cadre du CDV.

Thématique Renouvellement urbain

Orientation stratégique 1 : Requalifier le quartier de Bellevue

Orientation stratégique 2 : Permettre la mixité sociale dans les logements

Orientation stratégique 3 : Repenser les usages des équipements du quartier en lien avec la requalification

- Objectif 1 : Élaborer le projet d'attractivité du quartier.
- Objectif 2 : Veiller aux équilibres de peuplement à l'échelle du quartier et de la Ville.

C. Pilier 3 : Emploi et développement économique

Document cadre de référence

- Diagnostic Territorial MEDEFI
- Guide du chercheur d'emploi
- SCOT
- Charte de Territoire
- Circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi (Suite au comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 et préparation des contrats de ville)

Cadre général

L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié, sur la durée du contrat, l'écart du taux d'emploi entre le quartier de Bellevue et le reste des quartiers de la ville, notamment des jeunes.

En ce qui concerne l'emploi, l'objectif de ce pilier consiste à promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du quartier. L'essentiel est d'offrir aux habitants un accès fluide aux informations et aux dispositifs de soutien à l'emploi et à la création d'entreprise. Des clauses d'insertion doivent pouvoir être mises en place dans tout projet porté ou subventionné par les acteurs publics.

Le soutien prioritaire du service public de l'emploi au quartier.

Ce pilier consiste aussi à lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement individuel ou collectif des demandeurs d'emploi, par un accès facilité aux dispositifs de la politique de l'emploi, notamment les contrats aidés, les emplois d'avenir, les contrats en alternance, la garantie jeune ou encore le dispositif deuxième chance et par la prévention des discriminations à l'emploi.

Les actions permettant la mobilité et le développement des modes de garde, mieux adaptés aux familles monoparentales et aux horaires décalés, seront encouragées.

Le service public local de l'emploi, constitué des principaux opérateurs institutionnels (Pôle Emploi, Mission Locale, MEDEFI, DIRECCTE, Région) portera une attention particulière et prioritaire au traitement des questions d'emploi, de formation et de création d'activité dans le quartier de Bellevue.

En ce qui concerne le développement économique, la taille du quartier impose une démarche à l'échelle de la Ville. Par ailleurs, le contrat de ville devra s'attacher à créer les conditions d'accessibilité du quartier et des principales zones d'emploi de manière à favoriser la mobilité. Une réflexion pourrait être également engagée sur l'évolution du patrimoine existant de Néotoa, de manière à favoriser l'accueil de nouveaux services aux habitants (halte-garderie, point accueil information,...), en veillant si possible à une mutualisation des locaux et/ou moyens.

Thématique Accès à l'emploi et insertion

Orientation stratégique 1 : Permettre à chaque habitant de bénéficier de l'offre existante en termes d'insertion et d'emploi

- Objectif 1 : Favoriser la mobilité sur un plan matériel et psychologique et s'appuyer sur les ressources existantes.
- Objectif 2 : S'assurer de la diffusion d'information vers le quartier.
- Objectif 3 : Créer des conditions matérielles favorables permettant de lever les freins à l'emploi (modes de garde, maîtrise de la langue française, assimilation des codes et postures).

Orientation stratégique 2 : Véhiculer une image dynamique et attractive du quartier en direction des entreprises

- Objectif 1 : Mobiliser les dispositifs de contact avec les entreprises.
- Objectif 2 : Etoffer le lien avec les habitants et les entreprises.

Orientation stratégique 3 : Coordonner les dispositifs et les acteurs œuvrant sur le quartier

- Objectif 1 : Réduire le non recours aux dispositifs existants.
- Objectif 2 : Créer un lieu d'information propre au quartier.
- Objectif 3 : Mettre en place un dispositif de coordination des acteurs.

Thématique Création d'entreprise

Orientation stratégique 1 : Soutenir la dynamique des habitants du quartier

- Objectif 1 : Assurer une présence physique des acteurs qui accompagnent la création d'entreprise sur le quartier.
- Objectif 2 : Mettre en œuvre des formules/modules d'acquisition de compétences pour créer son entreprise.
- Objectif 3 : Instaurer les clauses sociales comme outil d'insertion.

Orientation stratégique 2 : Coordonner les dispositifs et les acteurs œuvrant sur le quartier

- Objectif : Mettre en place un dispositif de coordination des acteurs.

Orientation stratégique 3 : Faire connaître les dispositifs

- Objectif 1 : Désigner un guichet unique d'information et de soutien.
- Objectif 2 : Valoriser les expériences de réussite.

Thématique Formation

Orientation stratégique 1 : Sécuriser les parcours professionnels

- Objectif 1 : Mobiliser les entreprises :
 - assurer l'information des personnes et des entreprises.
 - mettre en situation professionnelle.
- Objectif 2 : Assurer l'information des demandeurs d'emploi.

Orientation stratégique 2 : Mieux connaître le besoin des entreprises et mieux former pour répondre à leurs besoins

- Objectif 1 : Organiser l'orientation des jeunes et des moins jeunes vers des métiers qui correspondent à l'offre.
- Objectif 2 : Etoffer le réseau d'entreprises partenaires.

3. Les axes transversaux

Dans la mise en œuvre des actions des trois piliers Cohésion Sociale, Cadre de Vie et Renouvellement Urbain et Accès à l'Emploi et Développement Economique, une attention particulière sera portée aux enjeux prioritaires relatifs à :

- l'égalité entre les femmes et les hommes
- la jeunesse
- la prévention et la lutte contre les discriminations

A. Égalité Femmes-Hommes

Orientations stratégiques

Aux inégalités entre les territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, et en premier lieu entre les femmes et les hommes. Les femmes y sont les plus pauvres, ont un moindre accès aux droits et aux services et vivent une répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes. Ces inégalités expliquent que les rôles et stéréotypes de sexe soient plus marqués dans ces territoires.

Des inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville que dans les agglomérations environnantes.

En 2012, 41,8 % des femmes de 25 à 64 ans sont inactives en Zone Urbaine Sensible(ZUS) contre 25 % hors ZUS. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée.

De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité.

Afin de promouvoir une politique territorialisée de l'égalité femmes-hommes au sein du contrat de ville, **l'approche intégrée** constitue la meilleure stratégie à mettre en œuvre pour chacun des piliers de ce contrat.

Cette approche intégrée consiste à réduire les inégalités existantes en fonction du genre dans l'accès à l'emploi, aux droits, aux services et aux espaces publics. Elle nécessite d'être prise en compte dès la définition des enjeux du territoire dans la phase de diagnostic territorial participatif et des orientations stratégiques du contrat pour chacun de ses piliers et appliquée à l'ensemble des actions et des thématiques du contrat de ville.

L'approche intégrée mobilise à la fois une approche transversale de l'égalité femmes-hommes sur tous les axes d'intervention et mérite d'être complétée par des **actions spécifiques** destinées à agir plus finement sur les inégalités persistantes dont sont victimes les femmes.

Document cadre de référence

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et de la loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 « pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes », la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes en la matière relèvent de la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités locales.
- La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le

Ministère des droits des femmes et le Ministère délégué à la ville du 21 Mai 2013 : *Cette convention précise que le développement de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers sera déclinée dans les contrats de ville sous la forme d'un volet obligatoire «égalité entre les femmes et les hommes».*

- Le cadre de référence « Égalité femmes-hommes » dans les contrats de ville de nouvelle génération réalisé par le CGET.
- Le rapport EGALITER réalisé par le Haut Conseil à l'Égalité « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés ».

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les 3 piliers du contrat de ville.

Pilier 1 : Cohésion sociale

Dans un contexte de pauvreté qui s'entend non seulement comme une privation monétaire mais comme une limitation à pouvoir choisir sa vie et à participer à la vie démocratique, les femmes sont plus pauvres que les hommes et plus encore dans les quartiers de la politique de la ville.

La question de la culture de l'égalité entre les sexes est centrale, le poids des stéréotypes et la persistance des rôles caractérisés par une répartition plus traditionnelle et prescriptive entre les femmes et les hommes restent importants : cette question demande à être travaillée avec l'ensemble des acteurs.

Il importe de sensibiliser et de renforcer la culture du respect mutuel et de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes. Cette culture de l'égalité doit être intégrée dans les pratiques éducatives et de loisirs.

Les inégalités entre les hommes et les femmes dans les pratiques culturelles, sportives et/ou de loisirs sont à souligner, notamment du point de vue du temps accordé à une activité et de l'accès aux équipements.

Cela demande à travailler sur les offres sportives et de loisirs proposées aux filles et aux femmes, l'accès au sport et aux activités de loisir étant également un vecteur d'autonomie et d'émancipation.

Des actions autour des questions de santé et de bien-être doivent être engagées et/ou poursuivies sachant qu'elles peuvent constituer des lieux de libération de la parole des femmes. Les femmes vivent plus longtemps mais en moins bonne santé que les hommes et restent les premières victimes des violences au sein du couple

Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Dans l'espace public, la répartition traditionnelle et prescriptive des rôles sociaux se matérialise par une occupation et des usages particulièrement différenciés entre les femmes et les hommes. Si l'espace public exprime les normes sociales du territoire, la conception de l'espace public génère elle-même, des inégalités dans son occupation.

1 femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier (contre moins d'une femme sur 5 hors ZUS) et 10% d'entre elles ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. Les femmes se sentent particulièrement exposées dans la rue et dans les transports, avec la peur fréquente d'être suivies, et de subir des agressions, des menaces ou des vols.

La différenciation entre l'espace privé et l'espace public est au cœur de la structuration des rapports sociaux de sexe. Les politiques publiques, de par leur message, peuvent participer à la différenciation de l'espace public. L'espace urbain inscrit les normes collectives et les imaginaires et contribue à les façonner.

Les **marches exploratoires** des femmes constituent une méthode collective d'action qui a pour principal intérêt de se fonder sur leur expérience quotidienne et leurs pratiques d'usage du quartier. Cet outil permet de travailler la question de la place des femmes dans l'espace public et d'apporter des améliorations, notamment dans l'aménagement urbain du quartier, il permet aux femmes de se réapproprier l'espace public et de lutter contre le repli sur soi.

Pilier 3 : Emploi et développement économique

Un taux d'activité des femmes (15-64 ans) nettement inférieur à la moyenne de la commune et à la moyenne nationale : 57,4 % pour le quartier de Bellevue contre 65 % pour la commune de Redon et 67 % au niveau national

Une surreprésentation de familles monoparentales : un quart pour le quartier de Bellevue contre 19 % pour la commune

Les femmes des territoires prioritaires sont particulièrement touchées par la problématique de l'emploi, mais les inégalités qu'elles vivent s'expliquent par des facteurs variés, imbriqués les uns dans les autres, qui de ce fait nécessitent une démarche globale d'action.

Il faut à la fois travailler sur la question de l'orientation, de la formation, de la diversification des choix professionnels mais également sur la question de l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle, de la mobilité et le cas échéant de la connaissance de la langue.

Il est nécessaire de travailler avec les acteurs locaux sur la recherche d'une plus grande mixité des filières et des métiers. Il s'agit donc de sensibiliser tous les intermédiaires de l'emploi sur une vision et une répartition moins traditionnelle des métiers afin d'amener les femmes vers des secteurs plus diversifiés.

Une attention devra être portée à faciliter les parcours de création d'activité des femmes via notamment les dispositifs existants.

La prépondérance des familles monoparentales sur le quartier souligne la nécessité d'agir afin de favoriser l'accès des femmes cheffes de famille à l'emploi et à la formation en travaillant sur les différents types de freins qui peuvent se présenter pour un retour à l'emploi durable et de qualité de ces femmes et particulièrement sur la question des modes de garde pour les 0-3 ans, horaires atypiques.

Orientations stratégiques

La jeunesse est une priorité transversale de l'action gouvernementale. A ce titre, le contrat de ville constitue un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes dans leurs parcours de vie.

Définition

La jeunesse est la période de la vie comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Ni enfant, ni adulte, c'est une phase transitoire caractérisée notamment par :

- la structuration de la personnalité,
- la recherche de l'autonomie,
- et paradoxalement, la dépendance (financière et affective) envers la famille.

La jeunesse est également synonyme de génération porteuse de valeurs positives (dynamisme, innovation) dont les modes de vie font évoluer la société toute entière.

Document cadre de référence et engagements

L'axe jeunesse du contrat de ville doit prendre en compte les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse, afin de rationaliser et de rendre plus cohérente la mobilisation des différents acteurs.

Les engagements interministériels pris au niveau national

- La nouvelle politique nationale "Priorité jeunesse" a été adoptée lors du Conseil Interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013. Elle s'articule autour de 13 chantiers prioritaires, eux-mêmes déclinés en 47 mesures concrètes. Ces mesures visent à améliorer la situation des jeunes en matière de formation, de lutte contre le décrochage scolaire, d'emploi, d'autonomie, de logement, de santé et de valorisation de l'engagement des jeunes. L'enjeu de ce nouveau plan est de passer d'une approche sectorielle des dispositifs en faveur de la jeunesse à une politique globale et partenariale.
- Les conventions interministérielles sont les outils privilégiés pour mobiliser le droit commun sur les quartiers politique de la ville, désormais exigence consacrée par la loi du 21 février 2014. Elles traduisent opérationnellement cette mobilisation et sont parfois assorties d'engagements chiffrés.

En 2013 et 2014, 12 conventions bipartites ont été signées avec le ministère délégué à la ville. Concernant la jeunesse, la convention de référence est la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 signée entre le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et le ministère délégué à la Ville le 4 avril 2013.

Cependant, et compte tenu de la transversalité des politiques publiques en faveur de la jeunesse recherchée par le contrat de ville, d'autres conventions pourront également être mobilisées, notamment celles signées avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé, avec le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et avec le Ministère de l'éducation nationale / ministère délégué à la réussite éducative.

La déclinaison des engagements interministériels au niveau local

Au niveau départemental, les 16-25 ans constituent un public prioritaire inscrit dans le projet de service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Des travaux ont été mis en œuvre dans le cadre du plan "Priorité jeunesse" depuis 2014.

- L'État (la DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales et le Département d'Ille-et-Vilaine ont engagé en janvier 2014 un projet de protocole de coopération sur les politiques de jeunesse. L'enjeu est de renforcer la concertation sur les territoires et envers les publics, et d'améliorer la complémentarité des actions engagées et à engager au bénéfice des jeunes.
- Partageant la volonté commune de mettre en place une démarche de coopération structurée et coordonnée au bénéfice des jeunes, les trois structures ont pour objectif de formaliser, chaque année, des mesures communes de travail. Ce protocole a été signé en janvier 2015.
- La DDCSPP a également engagé un travail de déclinaison des conventions interministérielles entrant dans son champ d'action (sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative / affaires sociales et santé / droits des femmes / réussite éducative / culture).

Concernant le champ de la jeunesse, des propositions seront formulées, au cours de l'année 2015, afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, de territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et de renforcer l'engagement des jeunes.

Les engagements des collectivités territoriales

- La Région Bretagne a adopté en 2011 une charte d'engagement en faveur des jeunes avec la proposition de 45 mesures concrètes mettant les jeunes au cœur de l'action régionale. Un bilan a été présenté en 2013 et a fait état de 33 engagements déjà mis en œuvre ou en cours de déploiement.
- Le Département d'Ille-et-Vilaine s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale visant à remettre les jeunes au cœur de l'action publique. En 2014, le Département a inauguré ainsi une nouvelle approche transversale de sa politique jeunesse. Avec son programme "Génération breillienne", il souhaite renforcer la cohésion des différents dispositifs en prenant en compte le travail des autres collectivités et des acteurs de la jeunesse afin de mener une politique active pour accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Outre les services de l'État et les collectivités territoriales, la CAF, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, et tous les acteurs intervenant en matière de cohésion sociale, agissent sur les politiques jeunesse.

Le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne, la Mission Locale, le Centre d'Information et d'Orientation, le Centre Social, l'espace jeune, les clubs sportifs, les associations sont des ressources importantes à mobiliser au niveau local, tant pour leur connaissance du public jeune que pour leur capacité à porter des actions adaptées à ce public.

La jeunesse dans les 3 piliers du contrat de ville

Le département compte 1 024 246 habitants au 1er janvier 2014 (population totale-INSEE).

L'Ille-et-Vilaine est le département le plus jeune de Bretagne et l'un des départements les plus jeunes de France : un tiers des breilliens a moins de 25 ans.

En 2010, la tranche d'âge 0 à 29 ans représente 36% de la population redonnaise. Sur Bellevue, les 0-29 ans représentent également 36% de la population.

Les 0-29 ans de Bellevue représentent 27% des 0-29 ans de la Ville de Redon.

A noter, une légère surreprésentation des 0-14 ans puisque les enfants de 0 à 14 ans représentent 18% de la population de Bellevue (contre 16 % de la population de Redon) et une légère sous représentation des 15-29 ans qui représentent sur le quartier 17% de la population

Sur Redon, les familles monoparentales représentent un quart des familles, alors que sur Bellevue, 27% des familles sont monoparentales.

Pilier 1 : Cohésion sociale

Sur le volet éducation-parentalité, une attention particulière est portée à la prévention au titre de la réussite éducative. Si ce dispositif concerne les enfants (2-16 ans), il ne peut être dissocié des politiques jeunesse puisqu'il permet, par anticipation, de résoudre des problèmes et ainsi d'en amoindrir les conséquences sur l'enfant devenu « jeune ». La lutte contre le décrochage, enjeu essentiel des politiques jeunesse, doit ainsi être travaillée au plus tôt afin de faciliter le parcours du jeune. La question de l'implication des parents et de la reconnaissance de leur rôle est également intégrée au programme de réussite éducative.

Action spécifique : suivi individuel des enfants-jeunes repérés et accompagnement de leurs parents si nécessaire.

La culture, le sport et les loisirs sont autant de supports permettant le « vivre ensemble » et la structuration de la personnalité (l'individu dans le groupe). L'enjeu est donc de faciliter l'accès à cette offre notamment pour le public jeune (amélioration de l'information, mise en place d'actions sur le quartier, médiation...).

Pour les jeunes (11-18 ans) les plus éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances, le dispositif Ville Vie Vacances constitue un outil privilégié pour la mise en place d'actions à l'extérieur du quartier (séjours), permettant une ouverture sur le monde extérieur.

Enfin, afin de sensibiliser les jeunes aux valeurs citoyennes et de développer, avec eux et pour eux, des actions autour de la citoyenneté, les actions construites en matière d'offres de loisirs éducatifs constituent des supports intéressants.

Actions spécifiques :

- mise en place d'un programme d'actions (culturelles, sportives et de loisirs) à destination des jeunes pendant les vacances scolaires et notamment sur les 2 mois d'été et accompagnement des jeunes vers cette offre.
- mise en place d'une offre de séjours pendant les vacances scolaires via le dispositif Ville Vie Vacances.
- appui aux actions à forte dimension citoyenne.

Pour lutter contre les inégalités de santé, une approche en matière d'information et de prévention à proximité du lieu de vie des jeunes est à privilégier. Qu'il s'agisse des conduites addictives (tabac, drogue, alcool), de la vie affective et sexuelle ou encore des questions d'alimentation, il s'agit d'organiser au mieux la diffusion de l'information, afin d'offrir aux jeunes un égal accès aux droits, aux soins et à la médecine. Les dispositifs de prévention des conduites à risques existants doivent être renforcés, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Sur la question du cadre de vie et de la gestion urbaine de proximité, le principal enjeu est d'impliquer les jeunes dans le projet du quartier. La participation des jeunes de l'élaboration à la mise en œuvre des projets urbains conditionne leur acceptation puis leur appropriation. L'avis des jeunes peut être considéré dans ce cadre comme une « valeur ajoutée », source de propositions innovantes et tournées vers l'avenir.

La recomposition urbaine du quartier devra favoriser la mixité sociale à l'échelle du quartier et de la Ville dans son ensemble. Il s'agira notamment de faciliter les parcours résidentiels des jeunes tout en les sécurisant. Les questions de l'accès au parc locatif social, les questions financières d'accès au logement (caution) et de maintien dans le logement (coût du loyer, coûts énergétiques) sont prégnantes pour le public jeune qui a souvent de faibles ressources et manque d'information. Des dispositifs d'aide (fonds solidarité logement, prise en charge de la caution, garantie jeunes...) existent et doivent être promus auprès des jeunes, avec le relais des structures d'accompagnement (Mission Locale...) et d'accueil (FJT...).

Pilier 3 : Emploi et développement économique

En matière d'emploi, l'enjeu prioritaire est de parvenir à la fluidité des parcours des jeunes, ce qui doit œuvrer à leur insertion durable sur le marché du travail.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes est la première étape vers l'autonomie. Le bon fonctionnement du triptyque insertion/formation/emploi est la clé de réussite d'un parcours individuel.

Sur le quartier, l'enjeu majeur en matière d'accès à l'emploi et à la formation est celui de la mobilité. Cet enjeu est à aborder sous 2 angles : la mobilité physique (transports en commun, coût financier, possibilité de faire garder les enfants pour les jeunes mamans...) et la mobilité « psychologique » (être prêt à s'éloigner de Redon pour accomplir son projet).

Cet accès à l'emploi et à la formation, voire à la création d'entreprise, est également conditionné par une bonne information sur les champs de la formation, de la connaissance des métiers, des réseaux d'employeurs (fonction publique et entreprises). Le travail d'accompagnement vers l'emploi effectué par la Mission Locale doit être soutenu.

Action spécifique : permanence d'un conseiller expérimenté sur le quartier.

Enfin, il s'agit de promouvoir l'engagement des jeunes dans des dispositifs d'engagements citoyens comme le service civique ou les coopératives jeunesse de services. Ces dispositifs peuvent être considérés non seulement comme des leviers d'insertion favorisant la prise d'initiative et la connaissance d'un environnement professionnel mais aussi comme une première étape formatrice vers l'emploi.

Actions spécifiques :

- *mise en place d'une coopérative jeunesse de services.*
- *organisation d'un temps d'information-promotion du service civique auprès de structures d'accueil et auprès des jeunes suivis par la Mission Locale.*

En résumé, les points communs à l'ensemble des 3 piliers sont :

- L'information des jeunes doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie. Souvent cette information existe mais elle n'est pas suffisamment coordonnée, connue et accessible aux jeunes.

- La mobilité des jeunes doit être encouragée. La mobilité se rapporte à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, une activité, un projet), mais également à la mobilité des jeunes en dehors de leur territoire au sens le plus étroit (décloisonnement des quartiers) comme au sens le plus large (mobilité régionale, nationale, européenne, voire internationale)

- L'engagement des jeunes doit être encouragé, notamment via le dispositif du service civique,

- La co-construction avec les jeunes doit devenir un réflexe aussi bien pour la mise en place de projets urbains structurants que dans la mise en œuvre d'actions de loisirs, d'information, d'accompagnement vers l'emploi qui leurs sont destinées.

C. Prévention et lutte contre les discriminations

La discrimination est un délit sanctionné par la loi, qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits

Selon le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles de 2012, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre résidant dans les ZUS, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Le critère de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour expliquer le rejet dont ils font l'objet. A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. Les habitants des quartiers cristallisent donc les préjugés et les représentations négatives des acteurs économiques, sociaux et institutionnels qu'ils côtoient. Ces stéréotypes motivent, parfois involontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement.

En 2009, dans une vaste enquête intitulée Trajectoires et origines, l'INED soulignait que « toutes choses égales par ailleurs » les fils et filles d'immigrés ont un risque de chômage de 20 à 50% plus élevé que le reste de la population. Elle révèle également que 40% de la population globale ayant déclaré avoir subi une discrimination sont immigrés ou descendants d'immigrés quand ils ne représentent que 22% de la population adulte résidant en France.

Le poids de l'origine, de la couleur de peau est une fragilité supplémentaire en situation d'inégalités sociales. En effet, les personnes au chômage ont une probabilité accrue de 75% d'être discriminées contre 35% pour des étudiants par exemple.

Orientations stratégiques

Définition

Par « lutte contre les discriminations », on entend la mise en œuvre d'actions visant à restaurer l'égalité de traitement, dans l'accès aux divers champs de la vie sociale d'un individu ou d'un groupe entier.

Traitement différencié, à situation comparable, les discriminations résultent le plus souvent d'un système qui organise des décisions, conscientes ou inconscientes, ayant pour effet d'écarter une partie de la population de l'accès à un bien ou un service.

Document cadre de référence

Vingt critères sont précisés dans la loi (article 225-1 du Code pénal), dont ceux de l'origine, réelle ou supposée, du patronyme et de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fait du lieu de résidence le 20^{ème} critère prohibé de discrimination.

Par ailleurs, la loi précise que les mesures prises en faveur des personnes résidant dans certaines zones géographiques et visant à favoriser l'égalité de traitement ne constituent pas une discrimination.

Principes de la lutte contre les discriminations dans le cadre de la politique de la ville

Centrées sur la discrimination selon l'origine réelle ou supposée et la discrimination territoriale à l'adresse, qui constituent les plus fortes demandes sociales dans les quartiers prioritaires, la prévention et la lutte contre les discriminations doit s'attacher à lever le déni des acteurs publics et privés, à mettre des mots sur ce qui se passe dans la réalité vécue.

Pour cela, elle implique de travailler sur ces questions avec les habitants des quartiers en partenariat avec les conseils citoyens et d'accompagner les victimes, afin de contribuer à leur redonner confiance dans les institutions.

La politique de prévention et de lutte contre les discriminations poursuit des objectifs différents et complémentaires des politiques d'intégration et de lutte contre l'exclusion.

Contrairement aux dispositifs dits « d'égalité des chances », la lutte contre les discriminations n'a pas pour but de préparer les individus à la sélection. Elle remet en cause les critères qui président à toute sélection sociale, économique ou institutionnelle. Elle a pour objectif de modifier en profondeur les systèmes d'acteurs.

Typologie des actions de prévention et de lutte contre les discriminations :

Les actions de lutte contre les discriminations financées localement (DRJSCS/DDCS) peuvent être classées comme suit :

- Actions de sensibilisation, conscientisation aux phénomènes discriminatoires systémiques, déconstruction sociologique des systèmes d'acteurs et des rapports sociaux/ formation aux préjugés, stéréotypes, représentations
- Accompagnement juridique, psychologique et social des victimes ou potentielles victimes de discriminations
- Actions de changement des pratiques des potentiels discriminants
- Actions de mobilisation des potentiels discriminés (renforcer le « pouvoir d'agir »)
- Actions de mise en réseau et de concertation d'acteurs économiques, sociaux, institutionnels sur le territoire

Les domaines prioritaires d'intervention restent l'emploi, le logement et l'éducation.

Cadre d'actions

Le nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations constitue un axe transversal incontournable des contrats de ville 2015/2020 et doit se traduire par la mise en place de « Plans territoriaux stratégiques » au sein de chaque contrat de ville.

Les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations, regroupent des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

Objectifs et contenus d'un plan de lutte :

- L'objectivation des discriminations vécues sur le territoire, à partir d'un état des lieux-diagnostic impliquant les habitants et les acteurs des quartiers ;
- L'approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'État et celui des collectivités territoriales parties prenantes au contrat, afin de renforcer la dimension interministérielle et partenariale de la lutte contre les discriminations ;
- Un programme opérationnel d'actions qui contribuent directement à la prévention et à la lutte contre les discriminations à partir des crédits mobilisés par le droit commun et dans le cadre de la politique de la ville.

Le plan de lutte regroupe des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

IV. Les objectifs opérationnels :

Plan d'action

1. Pilier 1 : Cohésion sociale

Thématique : Éducation parentalité

Soutenir et conforter les parents et les familles dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur leurs ressources avec une attention particulière vis-à-vis des familles monoparentales

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Les reconnaître dans leur rôle de parents	+ Réactiver le Programme de Réussite Éducative (PRE)	6 mois et pour la durée du contrat de ville	Ville, État, Département, Education Nationale	Par l'équipe du programme de réussite éducative
	+ Renforcer les actions qui permettent des temps dédiés aux parents et à leurs enfants	6 mois à 3 ans	Centre Social, CAF, Département, Ville, Associations, CCPR.	Action Parler Bambin
	+ Favoriser l'accès à la maîtrise de la langue française		CLPS, Secours populaire, État, Ville.	Intensifier le nombre d'actions ou cibler davantage de parents
	+ Orienter/informer les familles		Centre Social, Ville Éducation Nationale, Ville, CAF, Département.	Dispositif REAAP (réseau d'écoute et d'aide à la parentalité, d'appui et d'accompagnement des parents) Mise en place d'un Club Parents Conseillère sociale petite enfance parentalité et travailleur social de la CAF
2- Lien institutions/parents : Connaissance réciproque des parents et des institutions avec comme finalité une meilleure réussite éducative des enfants et des jeunes	+ Mettre en œuvre des actions permettant la socialisation des 2-3 ans.	Moins de 6 mois et pour une durée de 3 ans minimum	Ville, CCPR, Éducation Nationale, CAF, Département.	«Action passerelle». (Possibilité d'un accueil pour les 2/3 ans). Enjeux : mixité sociale ; faire de Jacques Prévert le lieu unique d'accueil des 2-3 ans ; lutter contre l'illettrisme ; aide à la parentalité.
	+ Faciliter l'accès aux structures périscolaires en communiquant auprès de la population du quartier via des moyens modernes de communication	6 mois à 3 ans	Ville	
	+ Communiquer sur l'existant lors d'événements qui ont lieu dans le quartier (fête des Quartiers, kermesses dans les écoles)		Ville	

Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Adapter le parcours de chaque enfant	+ Réactiver le Programme de Réussite Éducative (PRE)	6 mois et pour la durée du contrat de ville	Ville, État, Département, Education Nationale.	Par l'équipe du programme de réussite éducative
	+ Articuler les dispositifs d'accompagnement à la scolarité (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité- CLAS) en visant une complémentarité entre les offres	6 mois	Centre Social, Ville, CAF, Education Nationale, État.	Coordination des acteurs
	+ Améliorer l'accueil des enfants et des jeunes (Accueil de loisirs + accueil jeunes)	6 mois à 3 ans	Ville, CAF.	
	+ Augmenter la capacité d'accueil de la garde d'enfants		CCPR, Ville, CAF, Département.	
2- Renforcer les actions de proximité en direction des enfants et des jeunes	+ Développer les permanences de services publics sur le quartier	En cours	Mission Locale, Ville, Département.	Mise en place d'une permanence de la Mission Locale au local Ti Dudi

Thématique : Accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Améliorer l'accès à l'offre existante

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Mettre en œuvre une stratégie de communication	+ Développer un pôle d'information dans le quartier pour amener les habitants vers la pratique		Centre Social, Associations, OFFICES, OMS, Ville, CCPR.	
	+ Coordonner l'existant	6 mois	Ville.	Agenda de quartier Coordination d'acteurs
	+ Communiquer sur l'objet de la maison des associations		Ville, OMCL.	
2- Lever les freins pour accéder à la pratique désirée (financier, culturel, mobilité)	+ Aide aux transports vers les différents lieux (stades, salles)		CCPR, Ville, Associations, Département.	
3- Favoriser la prise en charge financière et aider à l'accompagnement des démarches (coupon sport, bon CAF, chèque sport)	+ Accompagner les familles vers les interlocuteurs qui proposent des aides		Département, Région.	

Contribuer au lien social via les équipements

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Veiller à l'implantation d'aires de jeux et à leur emplacement			Ville	
2- Favoriser les rencontres interculturelles	+ Renforcer l'existant		Ville, Centre Social, Bailleur, Associations, CCPR.	Fêtes de quartier – fêtes des voisins, apéros de quartier
3- Repenser l'usage des équipements présents sur le quartier comme lieux ressources et vecteurs de l'offre	+ Profiter des nombreuses infrastructures présentes et renforcer l'offre déjà présente (maison des fêtes, gymnase du collège, maison des associations,...)		Ville, Collège, Département.	Projet en lien avec la requalification du quartier

Renforcer l'offre culturelle, sportive et de loisirs

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Mener des actions culturelles sur le quartier / Faire venir la culture dans le quartier	+ Mise en place d'un temps fort culturel / musical dans le quartier	3 ans	Ville, CCPR, DRAC, Associations, Département.	Festival Concert
	+ Permettre une présence et une diffusion artistique dans le quartier		CCPR, Ville, Centre Social, DRAC, Associations, Education Nationale, Département, Etablissements Publics Culturels.	Résidence d'artistes, cinéma en plein air, théâtre en appartement,...
2- Aller-vers les publics les plus éloignés des offres pour accompagner et mettre en œuvre de la médiation	+ Proposer des animations de proximité pendant les vacances scolaires, le WE et les mercredis	Projets en cours	OFFICES, Centre Social, Ville, OMS, Associations, Département.	Appel à projets VVV par exemple comme outil de mise en œuvre
3- Intéresser les publics à toutes les offres et pas seulement à celles présentes sur le quartier			Ville, CCPR, Associations, Département.	

Thématique : Prévention et promotion de la santé

Renforcer l'accès aux soins

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Développer la mobilité des habitants vers les structures de soin	+ Communiquer auprès de tous	6 mois	Ville, Pays.	Reprendre le guide de santé
	+ Développer l'accompagnement physique des personnes vers les lieux de soin		Partenaires de santé, Ville, Département, CCAS.	
2- S'assurer que l'offre médicale auprès des habitants est suffisante			Pays, ARS, Région.	CLS
3- S'appuyer sur les structures existantes pour renforcer l'information et l'articulation entre les services	+ Améliorer l'accès au centre de planification et d'éducation familiale		Département, Ville, CAF.	
	+ Mener des actions de prévention et de sensibilisation auprès des plus jeunes		Ville, Gendarmerie, Éducation Nationale, Région, Associations, Département.	

Lutter contre l'isolement et créer du lien

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Mettre en place un lieu d'écoute et de mise en relation en direction des seniors	+ Porter une attention particulière aux personnes âgées.			
	+ S'appuyer sur le local commun mis à disposition par Néotoa à Patton Churchill, pour renforcer l'offre d'activités et de services à destination des personnes âgées.	En cours	Ville, PRBS, Néotoa, Centre Social, Département.	Rencontre avec les personnes âgées du quartier initiée par la Ville
2- Améliorer la formation en direction des professionnels pour la détection et le repérage des violences et leur prise en charge (accompagnement et orientation)			Département, Gendarmerie, Ville de Redon, Membres du CISPD.	
3- Mettre à disposition un lieu connu et reconnu par la population			Ville, Centre Social.	
4- Lutter contre les addictions, surtout en direction des jeunes	+ Addiction : élargir / renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes qui ne sont pas scolarisés	6 mois	Ville, Membres du CISPD, Pays.	Actions menées dans le cadre du CISPD Formation ANPAA
	+ Développer des interventions dans les écoles (lutte contre les stupéfiants, l'alcool et les conduites à risques)		Ville, Gendarmerie, Éducation Nationale, Associations, Région.	

Thématique : Prévention de la délinquance

Engager et mobiliser les différents partenaires autour d'actions citoyennes

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Développer/Renforcer les actions existantes	+ Création d'un poste de travailleur social en gendarmerie	1 an	CCPR, Gendarmerie, Ville, État, Département	
	+ Développer l'inter-connaissance (missions et compétences des différents intervenants)			Semaine sécurité routière
	+ Renforcer l'accompagnement des personnes fragiles psychologiquement en repérant les signalements en amont et en partageant le diagnostic et en recherchant des solutions d'accompagnement en partenariat	6 mois	Ville, Membres du CISP	Cellule de veille
2- Associer les services de la sécurité civile : pompiers, gendarmerie, Croix rouge	+ Formation 1er secours	1 an	SDIS, Ville, Éducation Nationale, Associations	Formation 1ers secours (1 personne formée pour intervenir au sein des écoles, du collège, des clubs de sport...)
	+ Renforcer les actions et interventions de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile 35	1 an	BPDJ 35, Ville, Département	

Initier la mise en œuvre d'actions citoyennes par les habitants.

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Former les habitants et notamment les jeunes	+ Développer des actions citoyennes et solidaires et favoriser l'implication et l'autonomie des jeunes		CAF, Ville, Associations, Département, État.	Pédibus pour les primaires Fonds publics et territoire de la CAF
	+ Développer les valeurs citoyennes de la République		CAF, Ville, Associations, Département, État, Région (financement CC), Education Nationale.	
2- Travailler le lien intergénérationnel	+ Sensibiliser les familles aux risques d'internet		Associations, CAF, ville, État, Département, Centre Social.	Soutien potentiel à des projets associatifs à destination des parents par le biais du REAAP
3- Veiller à l'inclusion des familles monoparentales	+ Faire connaître les permanences existantes d'AIS 35 et de SOS Victimes (centre social et gendarmerie) + Accompagner les familles monoparentales		CAF, Ville, Associations, Département, État.	Offre de travail social de la CAF (offre séparation et accompagnement)

2. Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Thématique : Cadre de vie / Gestion urbaine de proximité (GUP)

Accompagner les mutations du quartier

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Gérer et animer la période transitoire sur le secteur Tardiff/Bellevue	+ Organiser des manifestations et informer sur les nouveaux projets	Durée du contrat de ville	Ville, Néotoa, Centre Social, État.	Point information Expositions Rencontres
2- Accompagner les chantiers à venir	+ Sécuriser les abords et informer sur les chantiers		Ville, Néotoa, État.	Communication Aménagements
3- Créer de bonnes conditions d'accueil des nouveaux arrivants sur le quartier	+ Informer et accueillir les nouveaux habitants		Ville, Néotoa, Centre Social, État.	Plaquette d'information Cérémonie d'accueil
4- Apporter des réponses concrètes en matière de gestion courante et d'aménagements	+ Aménager les lieux de dépôt des déchets ménagers et sensibiliser au tri sélectif (inverser: la sensibilisation peut être faite à court ou moyen terme, les aménagements à plus long terme. Idem pour mise en œuvre)		Ville, Néotoa, CCPR, État.	Aménagements Campagne de communication
	+ Sécuriser les accès et organiser les flux et stationnement des collèves et écoles.		Ville, Département, Education Nationale, État.	Études Aménagements

Créer les conditions favorables à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Valoriser les espaces ressources existants	+ Informer sur les structures présentes et les signaler		Ville, Néotoa, État.	Signalétique
2- Conforter et développer les animations hors les murs	+ Attirer dans le quartier des manifestations de partenaires		Ville, Néotoa, Centre Social, État, Associations, Département.	
3- Mobiliser les habitants et usagers dans le projet de requalification urbaine du quartier	+ Définir un cadre de référence pour la participation des habitants		Ville, Conseil Citoyen, Centre Social, Néotoa, État.	

Favoriser le vivre ensemble et l'ouverture du quartier sur la ville

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Accompagner et soutenir les actions individuelles et collectives déjà engagées	+ Soutenir les initiatives existantes et en développer de nouvelles		Ville, Néotoa, Centre Social, Conseil Citoyen, Associations.	Jardin partagé Locaux communs
2- Mener une réflexion globale sur l'aménagement d'un cœur de vie sur le quartier, support de rencontre et de convivialité	+ Réfléchir à un espace de centralité		Ville, Centre Social, Conseil Citoyen.	Groupe de réflexion

Doter la démarche GUP d'outils et d'une gouvernance

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Assurer la capitalisation, la diffusion et le partage des données de peuplement pour permettre d'ajuster les actions menées	+ Repérer les tendances et évolutions du quartier		Ville, Néotoa, État.	Enquête OPS
2- Doter la GUP d'outils, suivi d'un programme d'actions GUP	+ Suivre le tableau de bord du "diagnostic en marchant"	Immédiat	Ville, Néotoa, État.	« Diagnostic en marchant » du cabinet CERUR
	+ Mettre en place coordinateur et comité de suivi	Immédiat	Ville.	Comité de suivi
3- S'appuyer sur le conseil citoyen initié dans le cadre du CDV	+ Recueillir la parole des habitants	Immédiat	Ville, Néotoa, Conseil Citoyen, État.	Réunion du conseil citoyen

NB : Les actions proposées dans le CVD sont issues du « Diagnostic en marchant » animé par le cabinet CERUR durant le premier trimestre 2015, associant les partenaires du CDV sur le thème de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Thématique : Renouvellement urbain

Requalifier le quartier de Bellevue

Permettre la mixité sociale dans les quartiers

Repenser les usages des équipements du quartier en lien avec la requalification

NB : La définition du plan d'action sera fonction du projet de requalification déterminé à partir de l'étude urbaine à mener

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Élaborer le projet d'attractivité du quartier.	+ Mener une étude urbaine	1 an	Ville, CCPR, Néotoa, État, Région, Département, CDC.	Élaboration cahier des charges Création comité de pilotage. Proposer les orientations du programme de travail à compter de septembre 2016 jusqu'à la fin du contrat de ville, en mobilisation les partenaires (droit commun)
2- Veiller aux équilibres de peuplement à l'échelle du quartier et de la ville	+ Elaboration d'une convention de mixité sociale et du plan partenarial d'attributions à l'échelle du quartier, de la ville et de l'EPCI.	Déc 2015	Ville, Néotoa, État, CCPR.	Réalisation de la convention de mixité sociale, conformément aux instructions du ministère du logement et du programme stratégique du bailleur
	+ Mise en œuvre d'une démarche plus globale de peuplement / parcours résidentiels des ménages, en lien avec le PLH approuvé	2015/2016		

3.Pilier 3 : Emploi et développement économique

Thématique : Accès à l'emploi et Insertion

Permettre à chaque habitant de bénéficier de l'offre existante en termes d'insertion et d'emploi

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Favoriser la mobilité sur un plan matériel et psychologique et s'appuyer sur les ressources existantes	+ Compenser les obstacles à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé pour les jeunes	Immédiat	Mission Locale.	Garantie jeunes CIVIS Parrainage
	+ Évaluer les niveaux de qualification dans le quartier prioritaire		Service Public de l'Emploi.	EPIDE Formation 2ème chance AFPA
	+ Favoriser l'activité vers l'extérieur	6 mois	Mission Locale, Département, CCPR, CDC, Ville, Pôle Emploi, État.	Micro-crédit personnel garanti Covoiturage Prêt de moyens de locomotion Transports à la demande
2- S'assurer de la diffusion d'informations vers le quartier	+ Disposer d'un document support présentant l'ensemble des acteurs de l'emploi présents « 3 rue Charles Sillard »	6 mois	CCPR, Pôle Emploi, MEDEFI, Mission Locale, Conseil Citoyen.	Brochure, site internet.
3- Créer les conditions matérielles favorables permettant de lever les freins à l'emploi (modes de garde, maîtrise de la langue française, assimilation des codes et postures.)	+ Lever les freins à la mobilité		Centre Social, Ville, CCPR, CAF, Département.	Favoriser la garde d'enfant à la demande Étudier la faisabilité d'une crèche parentale Accompagner le développement de mode d'accueil et faciliter l'accès aux droits Caf, à la croisée de plusieurs missions (insertion/travail social/parentalité/petite enfance)
	+ Proposer des lieux dédiés à l'emploi et à la mise en réseau dans le quartier		CCPR, CDC, Ville, MEDEFI.	Dispositif « mon autre bureau » Dispositif proposé par la CCPR : appel à projet centre d'affaires

Véhiculer une image dynamique et attractive du quartier en direction des entreprises

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Mobiliser les dispositifs de contact avec les entreprises	+ Favoriser les liens avec les entreprises, montrer le savoir-faire du quartier	1 an	Pôle Emploi, MEDEFI, CCI, ADPE, Jeune Chambre Economique, CCPR.	Parrainage, Annuaire des compétences, Recueil des offres, Personne ressource
2- Étoffer le lien entre les habitants et les entreprises	+ Promouvoir le réseau des entreprises intégratrices		Ville, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Mission Locale, MEDEFI, CCI, CCPR.	Réseau des entreprises intégratrices
	+ Recenser les besoins des entreprises	6 mois	MEDEFI, Pôle Emploi, Mission Locale, DIRECCTE, CCI, Région.	GPECT
	+ Créer des ambassadeurs du quartier en direction des entreprises		Conseil Citoyen, Pôle Emploi, Mission Locale, MEDEFI, CCI, CMA, Ville.	

Coordonner les dispositifs et les acteurs œuvrant sur le quartier

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Réduire le non-recours aux dispositifs existants	+ Mobiliser le service public de l'emploi pour le quartier prioritaire	Immédiat	Pôle Emploi, Mission Locale, MEDEFI, DIRECCTE, Région, Cap Emploi, Département.	CUI Emplois d'avenir Contrats starter Contrats de formation en alternance Mise en situation professionnelle La Prestation de suivi dans l'emploi
2- Créer un lieu d'information propre au quartier	+ Étudier les modalités d'un lieu d'information dans le quartier		Ville, Pôle Emploi, MEDEFI, Mission Locale, DIRECCTE, Région, Département.	Permanences, accès mails privilégiés pour les ambassadeurs quartier (Pôle Emploi).
3- Mettre en place un dispositif de coordination des acteurs	+ Créer une instance de coordination entre les acteurs du service public de l'Emploi	6 mois	Pôle Emploi, Mission Locale, MEDEFI DIRECCTE, Département, Ville, Région.	Comité de coordination (évolution du SPEG devrait le permettre).

Thématique : Création d'entreprise

Soutenir la dynamique des habitants du quartier

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Assurer une présence physique des acteurs qui accompagnent la création d'entreprise sur le quartier	+ Développer le parrainage à la création d'activité		CCI, CMA.	Initiative Pays de Vilaine.
2- Mise en œuvre de formations/modules d'acquisition de compétences pour créer son entreprise	+ Favoriser et accompagner la création d'entreprise dans le quartier prioritaire	Immédiat	DIRECCTE, CDC, Pôle Emploi, BGE 35, CCI, CMA, Ville, Néotoa, ADIE, Bretagne Active, Initiative Pays de Vilaine, MEDEFI.	NACRE ARCE Mise à disposition des locaux
	+ Favoriser l'accès au Diplôme universitaire de création d'entreprise			DUCA
3- Développer les clauses sociales comme outil d'insertion	+ En faire bénéficier les habitants du quartier		MEDEFI, Pôle Emploi, Ville, CCPR.	

Coordonner les dispositifs et les acteurs œuvrant sur le quartier

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
Mettre en place un dispositif de coordination des acteurs	+ Mettre en place une action renforcée à destination du quartier		Ville, Département, Région, CCI, CMA, MEDEFI, Pôle Emploi, DIRECCTE.	Sessions d'information et de formation

Faire connaître les dispositifs

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Désigner un guichet unique d'information et de soutien	+ Coordonner l'information par la désignation d'un interlocuteur permanent du quartier		CCI, CMA, MEDEFI, Pôle Emploi, DIRECCTE, Département.	
2- Valoriser des expériences de réussite	+ Présenter des témoignages de réussite d'habitants du quartier	6 mois	CCI, CMA, MEDEFI, Pôle Emploi, DIRECCTE, Conseil Citoyen.	Témoignages
	+ Proposer un atelier du réseau "Envie d'entreprendre" dans le quartier de Bellevue	Immédiat	Ville, CCPR, CCI, CMA, Région, Pôle Emploi, MEDEFI, DIRECCTE.	Témoignages

Thématique : Formation

Sécuriser les parcours professionnels

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1-Mobiliser les entreprises - assurer l'information des personnes et des entreprises - mettre en situation professionnelle	+ Diriger les habitants vers le dispositif compétences clés	6 mois	Pôle Emploi, Région, DIRECCTE, Mission Locale.	Compétences clés, ...
2-Assurer l'information des demandeurs d'emploi			Région, Pôle Emploi.	Réunions d'information collectives sur les métiers et sur les débouchés dans le quartier et en dehors de celui-ci. Information sur les dispositifs de formation professionnelle en lien avec la MFP.

Mieux connaître le besoin des entreprises et mieux former pour répondre à leurs besoins

OBJECTIF	ACTION	DÉLAI	ACTEURS	MISE EN ŒUVRE
1- Organiser l'orientation des jeunes et des moins jeunes vers des métiers qui correspondent à l'offre	+ Recueillir les besoins des entreprises (formation, offre d'emploi) par un questionnaire	6 mois	CCI, ADPE, MEDEFI.	Questionnaire à élaborer puis exploiter
	+ Aller à la rencontre des entreprises durant la scolarité		Éducation Nationale, CCI, CMA, ADPE.	Forum des métiers à destination des scolaires
	+ Développer l'apprentissage	Immédiat	Région, CMA, CCI, Chambre d'Agriculture, Mission Locale, Pôle Emploi, DIRECCTE.	Prise en compte des jeunes du quartier
	+ Assurer l'information		Région.	Réunions d'information collectives sur les métiers et sur les débouchés dans le quartier et en dehors de celui-ci.
	+ Information sur les dispositifs de formation professionnelle en lien avec la MFP.		Région.	Information sur les dispositifs de formation professionnelle en lien avec la MFP.
	+ Développer l'interconnaissance des structures, des dispositifs et des personnes relais	6 mois	Pôle Emploi, Mission Locale, MEDEFI, Ville, CCPR, CCI, CMA, Région.	Organisation de temps d'échange par thématique Actions de Pôle emploi vers les publics QPV Midis du salarié -Baba de la formation
2- Étoffer le réseau d'entreprises partenaires	+ Établir des relations spécifiques avec certaines entreprises volontaires		CCI, CMA, ADPE, MEDEFI, Pôle Emploi, Mission Locale, DIRECCTE.	Parrainage Visites d'entreprises Réseau de partenaires

V. Suivi et évaluation

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permet de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au plan national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.

Un plan d'action sera réalisé chaque année, en vue d'ajuster les objectifs et de décliner les actions.

Le plan d'action comprendra :

- la déclinaison des actions par pilier;
- le plan de financement du contrat;
- l'évaluation des actions menées les années précédentes et les ajustements nécessaires.

Le comité technique en lien avec les différents partenaires, avant présentation du bilan de première année d'exécution du contrat de ville, établira un tableau de synthèse des indicateurs de nature à permettre une évaluation du plan d'action.

Le bilan d'exécution sera présenté chaque année en réunion de COPIL, avant présentation aux instances délibératives de la Ville et de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

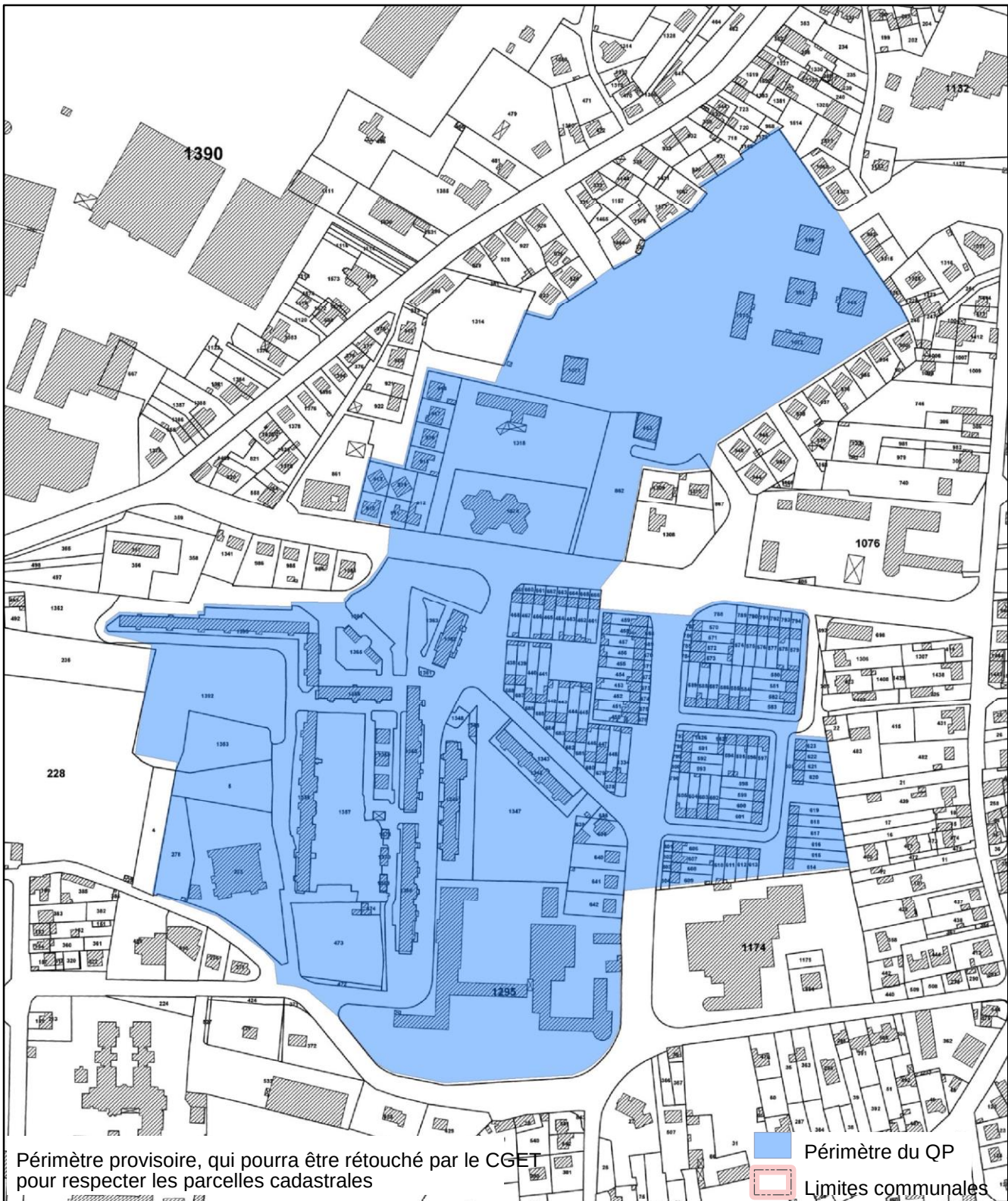
VI. Annexes

- 1- Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (en cours d'élaboration)
- 2- Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux définie par l'article 8 de la loi du 21 février 2014 (en cours d'élaboration)
- 3- Cartographie du QPV-Bellevue
- 4- Engagement de la Caisse des Dépôts

**1- Convention d'utilisation de l'abattement de
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
dans les quartiers prioritaires de la politique de la
ville (en cours d'élaboration)**

2- Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux définie par l'article 8 de la loi du 21 février 2014 (en cours d'élaboration)

3- Cartographie du QPV-Bellevue



Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET

1:3 780

4- Engagement Caisse des Dépôts

L'engagement de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Redon**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

VII. Les signataires du contrat de ville

Redon, le 10 septembre 2015

Le Préfet de la Région
Bretagne, Préfet d'Ille-et-
Vilaine

Le Maire de Redon

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Redon

Patrick STRZODA

Pascal DUCHÊNE

Jean-François MARY

Le Président du Conseil
Régional de Bretagne

Le Président du Conseil
Départemental d'Ille-et-
Vilaine

Le Directeur Général de
Néotoa

Pierrick MASSIOT

Jean-Luc CHENUT

Bruno CACCIA

Le Procureur de la
République

Le Recteur d'Académie

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé

Thierry POCQUET
DU HAUT JUSSÉ

Michel QUÉRÉ

Olivier DE CADEVILLE

Le Directeur Territorial Pôle
Emploi Ille-et-Vilaine

La Directrice de la
Caisse d'Allocations
Familiales d'Ille et
Vilaine

Le Directeur Régional
Bretagne de la Caisse des
Dépôts et Consignations

Denys BRICOUT

Corinne HALLEZ

Loïc ROLLAND

Le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de Rennes.

Le Président de la
Chambre de Métiers et
de l'Artisanat d'Ille et
vilaine.

Le Président de la Maison de
l'Emploi, du Développement,
de la Formation et de
l'Insertion du Pays de Redon.

Emmanuel THAUNIER

Ange BRIERE

Alain DAVID

Le Président du
Groupement d'Intérêt Public
du Pays de Redon –
Bretagne-Sud

Jean-François MARY

